

**Séance du 22 avril 2025**

Date de la convocation: 17 avril 2025

**Membres en exercice : 11**

**Présents : 9**

**Votes exprimés : 9**

**Votes "Pour" : 9**

**Votes "Contre" : 0**

**Abstentions de vote : 0**

Le 22 avril 2025 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Patrice ESPINASSE

**Présents** : Patrice ESPINASSE, Franck BLANC, William GEORGES, Olivier DUFOUR, Jean-Sébastien COHAS, Chantal PALLANCHE, Françoise SAPIN, Gérard PEREZ, Romain CHABRE

**Représentés** :

**Excusés** : Marie-Ange FOLLIOT

**Absents** : Delphine FORISSIER

**Secrétaire de séance** : Romain CHABRE

**DE\_20250422\_02**

**Module de pilotage à distance de l'éclairage public - désignation d'un référent communal**

Le Maire informe le conseil municipal qu'il a été contacté par le SIEL concernant la nouvelle possibilité, de manière exceptionnelle, de manipuler l'éclairage public grâce à l'implantation des horloges connectées.

Afin de fixer le cadre d'utilisation de cette horloge connectée il convient de signer un procès verbal de mise à disposition de cet équipement puis le Maire prendra un arrêté municipal qui déterminera les responsabilités des interventions sur l'éclairage public.

Il est nécessaire qu'un conseiller municipal soit le référent pour ce type de manipulation.

*Après en avoir délibéré, Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,*

- *APPROUVE la signature du procès verbal et la prise d'un arrêté municipal par le Maire pour définir les possibilités d'intervention sur le système d'éclairage public,*
- *NOMME M. Franck BLANC, deuxième adjoint au Maire, comme référent communal pour gérer ce type de manipulation sur le système d'éclairage public,*
- *AUTORISE le Maire à signer tout document en lien avec cette décision.*

Ont signé au registre,

Le Maire, Patrice ESPINASSE

Le secrétaire de séance, Romain CHABRE